sent énergiquement de se remettre au travail dans ces conditions. Toutefois, dans beaucoup de cas, les mineurs disent qu'ils sont prêts à se soumettre à une réduction assez considérable, quitte à une commission arbitrale de déterminer si cette réduction doit être celle proposée par les patrons.

Bien que la détresse des mineurs soit lamentable, et qu'on ne trouve pas assez d'argent pour faire subsister même les femmes et les enfants, on craint que les mineurs ne prolongent la lutte.

L'expédition anglaise dans le Lagos

Londres, 18 mai. — On mande de Lagos à la date d'aujourd'hui :

« Les troupes anglaises, sous le commandement du colonel Scott, qui marchent contre les tribus des Jébus et des Egabs, sont arrivés vendredi à Epé, sur la frontière du pays des Jébus.

» Après de vifs combats, le colonel Scoot prit deux villes d'assaut et les incendia.

» Les anglais ont eu huit alliés indigènes blessés. Les pertes de l'ennemi sont sensibles. Les Anglais continuent à avancer dans le pays des Jébus. »

Troubles électoraux au Mexique. — Un mort et six blessés

Mexico, 18 mai. — Des désordres électoraux ont eu lieu hier.

Soixante étudiants ont été arrêtés. Il y a eu un tué et six blessés.

Un d'Artagnan moderne. — Les suites de « Salammbô ». — Quatre duels en une demi-heure.

Un tireur parisien très connu, M. Roulès, vient de renouveler en cette fin du XIXe siècle, les exploits légendaires des héros d'Alexandre Dumas.

A la première représentation de *Salammbô*, M. Roulès, membre de l'école de l'escrime française, fut interpellé violemment par trois messieurs au moment où il sortait de l'Opéra. Ces messieurs ayant posé à M. Roulès une question indiscrète, une altercation s'en suivit et un échange de cartes.

M. Roulès envoya successivement ses témoins à MM. Blondel, Dumoulin et Leclercq, et une rencontre fut décidée avec chacun de ces trois messieurs, pour mercredi matin, au Bois-de-Boulogne.

Il faut remarquer que M. Roulès avait affaire à de jeunes hommes de trente à trente-cinq ans, tandis que lui a passé la cinquantaine.

Voici, suivant les témoins, le récit de cet exploit duelliste, qui semble véritablement extrait d'une chanson de gestes.

Mercredi matin, à 9 heures, M. Roulès arrivait au bois de Boulogne et se trouvait en présence de M. Blondel, accompagné de ses témoins.

Par un dégagement de tierce et de quarte au premier engagement, M. Blondel fut atteint au poumon et grièvement blessé. Les témoins intervinrent ainsi que le médecin et on emporta le blessé.

M. Dumoulin qui se trouvait à quelque distance de là, avec ses propres témoins, s'avança. M. Roulès le saisit en marche et d'un coup droit lui traversa le bras. Le coup avait été si bien porté que la pointe de l'épée atteignit encore le corps en sortant du bras.

Les deux premiers adversaires étaient hors de combat. Le troisième, M. Leclercq, prit leur place. Après avoir rompu sur une longueur d'à peu près deux cents mètres, il fut habilement dirigé par M. Roulès contre un arbre. Acculé, M. Leclercq voulut se fendre, mais M. Roulès tendit le bras et l'arrêta par un coup droit qui l'atteignit au nez. Le combat cessa.

Mais un témoin, M. Aviraguet, ne se possédant plus, interpella M. Roulès, le menaçant de lui administrer des gifles.

Immédiatement il fut décidé que cette injure serait lavée séance tenante et M. Roulès entreprit ce quatrième adversaire. Il n'eût d'ailleurs aucune peine à le blesser assez grièvement.

Les quatre rencontres ont duré à peine 30 minutes.

M. Roulès, qui s'était fait remarquer par un extraordinaire sang-froid, est revenu à Paris et s'est remis immédiatement à vaquer à ses occupations habituelles.

Dans les cercles et sur les boulevards, ce duel fantastique fait les frais de la conversation générale.

Extrait d'une interview de M. Psul de Cassagnac publiée par le *Rappel* :

« — Ah ! mais... mais tout ceci me paraît d'une incorrection absolue.

» La conduite de M. Aviroguet est des plus condamnables.

» En effet, le premier devoir d'un témoin est de s'abstraire, de s'effacer, de ne s'occuper du combat que pour le diriger et, dès qu'il sort de ce rôle, il est plus que blâmable.

» Donc M. Aviroguet s'est, en provoquant M. Roulez sur le terrain, conduit comme il ne devait pas.

» Mais d'autres se sont plus incorrectement conduits encore : ce sont les témoins de M. Roulez.

» Leur devoir à eux était d'empêcher ce quatrième duel; ils devaient non seulement s'y opposer de toutes leurs forces, mais encore refuser à *leur client leur assistance*, au cas où celui-ci se serait, malgré eux, obstiné à vouloir se battre.

» Ils ne devaient faire autre chose que rédiger immédiatement un procès-verbal relatant les faits tels qu'ils se sont produits et constatant leur refus de se prêter au rôle que voulait leur faire jouer le provocateur de leur client.

» M. Roulez, une fois rentré chez lui, était evidemment libre de reprendre l'affaire et de lui donner telle suite qu'il eût jugé convenable. Mais ce quatrième duel ne devait pas avoir lieu et les témoins qui l'ont laissé s'engager mériteraient d'être poursuivis en justice et d'être condamnés;

» Cela leur apprendrait leur métier.

» — Vous m'autorisez à répéter cela?

» — Parfaitement. Et du reste... »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Election du Dimanche 22 Mai 1892

de 10 heures du matin à 4 heures du soir

A L'HOTEL DE VILLE de ROUBAIX & à L'HOTEL DE VILLE de LANNOY

CANDIDATS :

Juge pour un an

M. Emile BOSSUT.

Juges Suppléants pour deux années

MM. Louis DERVILLE-WIBAUX.
Henry MATHON-BERTRAND.

Juge Suppléant pour un an

M. Charles LEBORGNE.

Un mot malheureux. — Nous allions le relever, quand nous avons reçu d'un correspondant les lignes suivantes :

« Il nous semble que notre citoyen Maire a eu une phrase malheureuse quand il a dit au personnel de la Mairie : « En arrivant ici, nous n'avons qu'un but, celui d'arriver à l'émancipation des travailleurs, *et de lutter contre le capitaliste qui, assis dans son fauteuil, jouit de toutes les satisfactions*, alors que l'ouvrier qui travaille toute la journée, n'a pas le nécessaire pour vivre. »

» Ce sont des paroles bonnes tout au plus dans les réunions publiques quand il s'agit de chauffer les électeurs, mais parfaitement déplacées à la Mairie.

» Que signifient du reste, à Roubaix, de tels discours !

» Le travail n'est-il pas commun à tous, sous des formes différentes ? Il faut n'avoir pas la notion de ce qu'est l'industrie pour prétendre ignorer les efforts, les démarches, les études, les soucis, en un mot le travail incessant d'un chef d'industrie à Roubaix. — Nous pouvons y ajouter les préoccupations du lendemain, dans ce temps d'instabilité des fortunes, et l'amer regret de trouver entre lui et ses ouvriers des hommes qui s'efforcent d'entretenir des préjugés faux et injustes.

» L'industrie roubaisienne est le résultat du travail accumulé de toute la population depuis des siècles; c'est aujourd'hui un corps complet : les uns, par leur intelligence, ou par leur conduite réglée, ou par suite de circonstances heureuses, en sont devenus la tête. Les capitaux engagés sont le sang de ses veines; les membres sont représentés selon leur importance par les diverses catégories de collaborateurs et d'ouvriers.

» Déclarer la guerre aux capitalistes, et, par le fait, aux patrons, c'est vouloir couper la tête et pomper le sang de ce corps : il en mourrait.

» L'ouvrier trouverait-il le nécessaire pour vivre dans ces ruines?

» Combien notre citoyen Maire eut été mieux inspiré en n'introduisant pas à l'Hôtel de Ville les mots sonores et vides des clubs. Il a mieux à faire en cherchant au contraire à rapprocher les éléments de prospérité de notre ville, c'est-à-dire les patrons et les ouvriers, le capital et le travail ».

Nous recommandons les lignes qui précèdent aux réflexions de notre municipalité.

Vous qui avez conquis la faveur du suffrage universel, soyez des *ouvriers*, pensez, agissez en *ouvriers*, étudiez, accomplissez des réformes favorables aux *ouvriers* ! Vous n'en ferez jamais trop! Mais laissez, oubliez les phrases révolutionnaires qui ne peuvent désormais vous servir en rien et qui décourageraient peut-être bien des bonnes volontés que vous ne soupçonnez pas. Rappelez-vous toujours qu'ici nous sommes tous solidaires, vous les premiers, de la prospérité industrielle.

Et l'un des instruments indispensables de cette prospérité, c'est la confiance pour le capital et pour le capitaliste.

Regardez autour de vous. En voyez-vous beaucoup à Roubaix de ces capitalistes qui ne travaillent pas, qui ne produisent pas? Roubaix est la ville de France où les Riches, les Patrons travaillent le plus — presque tous jusqu'à leur dernière maladie. C'est même — avec les familles nombreuses — l'une des raisons principales de l'essor extraordinaire de nos grandes maisons. Supprimez la pensée directrice, agissante du chef d'industrie, du « capitaliste » — même assis dans son fauteuil — et toutes les sueurs de l'ouvrier deviennent infructueuses !

Vous avez le droit d'espérer un état meilleur pour le prolétaire et, tous, nous devons le préparer. Mais en supposant que vous entrevoyiez pour vos enfants un état social meilleur — et, sans être collectiviste, nous l'entrevoyons avec vous, — il n'en est pas moins vrai que dans votre mission d'administrateurs, vous devez envisager le présent, l'état actuel des choses et vous en inspirer dans vos actes et dans vos paroles.

Parlez, agissez donc pour les ouvriers ; allégez leur fardeau dans la mesure de votre pouvoir, reportez-en le poids, si vous le pouvez, sur la fortune acquise, mais respectez le Capital dans son principe. Voyez en lui ce qu'il est en réalité, le produit accumulé du travail d'hier, mais aussi la semence du travail de demain et, par conséquent, l'élément indispensable du Progrès que vous attendez.

ALFRED REBOUX.

La revue d'appel des hommes classés dans l'*armée auxiliaire* (classes 1879, 1883, 1885, 1887 et 1889) des 2 cantons de Roubaix, aura lieu le mercredi 25 mai 1892, sur la Grande Place de cette ville, à 11 heures *précises* du matin.

Les hommes appartenant à une autre subdivision, mais présents dans les communes des cantons, seront tenus de répondre à cet appel, sans qu'ils soient obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Les premières communions. — Jeudi matin, les rues des paroisses Notre-Dame et Saint-Joseph présentaient l'aspect des jours de grandes fêtes. Des jeunes filles en toilette blanche et des jeunes garçons avec le brassard frangé d'or, accompagnés de leurs parents, se rendaient à l'église pour prendre part à la touchante cérémonie de la première communion. A Notre-Dame, le nombre des enfants était d'environ 400 et à Saint-Joseph de 320. Ils occupaient la nef centrale des églises dont les bas côtés étaient entièrement remplis par les parents. Dans l'après-midi, les premiers communiants se sont de nouveau rendus à l'église pour le renouvellement des vœux du baptême et la consécration à la Sainte-Vierge. Cette double cérémonie a été clôturée par un salut solennel.

Après la fête religieuse, a eu lieu la fête intime dans les familles.

Les confirmations. — Mgr Theuret, évêque de Monaco, qui a déjà, l'an dernier, administré le sacrement de confirmation dans les paroisses et dans les chapelles de Roubaix, vient de nouveau, cette année, remplir les mêmes fonctions. Il doit confirmer vendredi matin à 7 heures les élèves des dames de la Sainte-Union, et à 10 heures les enfants de la paroisse Notre-Dame.

La commission de classement des chevaux siègera à Roubaix, du 30 mai au 8 juin 1892, de 7 à 10 heures du matin et de 2 à 5 heures précises du soir.

En vue de ces prochaines opérations, les propriétaires qui, depuis leur déclaration, ont apporté un changement dans leurs écuries, sont invités d'en informer immédiatement la Mairie (Bureau militaire) sous peine d'être l'objet d'un procès-verbal au moment de la visite.

Les engagements du concours hippique, pour la journée d'ouverture du dimanche 22 mai, sont nombreux.

Dans le prix des classes, les meilleurs poulains de la région sont inscrits.

Le concours des chevaux de selle promet d'être très intéressant.

Le prix d'ouverture (sauts d'obstacles) a réuni une vingtaine d'engagements.

Société municipale de gymnastique la « Roubaisienne ». — Nos gymnastes feront, dimanche prochain 22 mai, leur première sortie d'été qui comprendra la route de Lille aller et retour, et une visite à l'établissement de natation des Bains Lillois, près la porte de Paris.

Les gymnastes, sous la conduite du président, M. Libouton, allongeront la route en prenant par Barbieux, Flers et Fives ; les pupilles, sous la conduite du chef de gymnastique, M. Piesvaux, prendront la route ordinaire. Les deux sections se réuniront pour le retour qui aura lieu par cette dernière route.

Le rendez-vous se fera au local à 6 heures du matin ; départ à 8 heures 1/2 précises. Bain à 8 h. 1/2 ; déjeuner à 9 heures. Retour au local à midi. Costume d'été culottes blanches. Le Comité fait appel aux *anciens gymnastes* qui voudraient se joindre à la société et qui seraient naturellement les bienvenus.

Une scène sanglante rue des Longues-Haies. — Les époux Vaucamps, occupant un « garni » chez Mme Donnez, cabaretière, rue des Longues-Haies, vivaient depuis quelque temps en mauvaise intelligence. Chaque fois qu'ils étaient pris de boisson — et cela arrivait souvent — des scènes violentes se produisaient. Mardi, vers onze heures du soir, une discussion surgit à la suite de laquelle Joseph Vaucamps frappa violemment sa femme et la terrassa ; puis, la maintenant sur les dalles, il la cribla de coups de poing et de coups de pied, et lui fit de profondes blessures d'où le sang s'échappait en abondance.

Le cabaretier courut avertir le poste de Sainte-Elisabeth. Deux agents se rendirent immédiatement sur les lieux. Ils trouvèrent Vaucamps dans un état complet d'ivresse et sa femme, étendue sur les dalles, baignait dans une mare de sang. Ils firent appeler un médecin qui constata que les blessures n'avaient pas de gravité.

Mme Vaucamps, transportée dans sa chambre, reprit connaissance un quart d'heure après. Interrogée, elle n'a pu expliquer la cause de la scène qui venait de se passer. Quant à Vaucamps il a été écroué au dépôt de la Sûreté.

Les agents se sont présentés mercredi matin au domicile de la femme Vaucamps qui était dans un état relativement satisfaisant. Invitée à porter plainte, elle a énergiquement refusé. L'affaire en est là.

Une chute. — Mercredi, vers cinq heures du soir, plusieurs charbonniers en goguette se trouvaient dans une rue à proximité de la gare-annexe. L'un d'eux, Charles Florquin, en voulant monter sur le trottoir, fit un faux mouvement et tomba sur la bordure. La tête a été assez grièvement blessée ; une partie du cuir chevelu fut enlevée et on constata, en outre, une blessure assez profonde. Ses compagnons, effrayés de l'abondance du sang qui s'échappait de ses blessures, avertirent des voisins, qui le transportèrent dans un estaminet. M. le docteur Ballenghien ayant jugé son état grave, le fit transporter en voiture à la chambre qu'il occupe à l'angle de la rue du Collège et de la Grande-Rue.

Un enfant qui se casse le bras. — Mardi, à la récréation du soir, avant l'heure de l'étude, le petit Albert Lequindre, âgé de dix ans à peine, s'ébattait dans la cour de l'école de la rue Pierre de Roubaix, avec ses jeunes compagnons. Il fit tout à coup un faux pas, et tomba si malheureusement qu'il se cassa l'avant-bras. On transporta l'enfant au domicile de ses parents, rue du Tilleul. M. le docteur Lepoutre, appelé pour lui donner les premiers soins, obtint son admission à l'Hotel-Dieu, mercredi matin.

Une chute malheureuse. — Mardi soir, un père de famille, Prosper Catoire, rattacheur, habitant la cour Deschamps, rue Voltaire, était en train de préparer des pommes de terre pour le souper, lorsqu'il glissa sur une pelure et alla tomber tout d'une pièce contre un banc qui se trouvait à côté de la table. M. le docteur Varlet, dont on réclama les soins, constata la fracture d'une des côtes, et fit transporter le malheureux à l'hôpital dans la journée du lendemain.

Une brouette volée en pleine rue. — Dans la matinée de mardi, Mme Dartois, marchande de légumes à Wattrelos, était venue à Roubaix, avec une brouette toute neuve. Elle était entrée dans une maison de la rue Pauvrée, et y avait fait un assez long séjour ; lorsqu'elle en sortit, elle ne trouva plus la brouette. Il ne lui restait qu'à porter plainte au commissariat du 3e arrondissement. Si l'on ne retrouve pas le voleur, c'est une perte de vingt-cinq francs pour la pauvre femme.

Un accident rue de la Redoute. — Mercredi soir, vers huit heures et demie, un ouvrier passait sur l'un des trottoirs de la rue de la Redoute. Il n'aperçut pas un ouvrier mécanicien qui arrivait en sens inverse, portant une longue barre de fer, et il reçut celle-ci dans la figure qui fut assez grièvement blessée.

Une rixe rue d'Alma. — Mardi, vers sept heures un quart du soir, un grand rassemblement s'était formé autour de deux individus qui se battaient, Gustave Bourlet, commissionnaire et François Hugghe. L'un d'eux reçut un violent coup de poing à la figure. Un agent de police mit fin à la scène en dressant procès-verbal.

Les exploits de deux ivrognes. — Deux scieurs de long, Edmond Renaux et Adolphe Steux, demeurant à Kain (Belgique) étaient venus mardi à Roubaix. Vers cinq heures, se trouvant boulevard de Beaurepaire dans un état complet d'ivresse, ils entrèrent à l'estaminet de M. Henri Brin et firent du tapage. Sur le refus du cabaretier de les servir, ils brisèrent plusieurs carreaux de vitre, puis sortirent pour se battre sur la rue. Deux agents, requis, parvinrent non sans peine, à les écrouer au dépôt du 3e arrondissement.

Deux accidents. — Un accident s'est produit, mercredi après-midi à 2 heures, dans un établissement industriel de la rue de la Fosse-aux-Chênes. Un ouvrier tisserand, M. Pierre Trentesaux, en passant près d'un métier, a reçu sur la main une navette qui lui a fait une blessure assez profonde; un docteur a déclaré que la blessure n'était heureusement pas grave.

Le même jour, à midi, une femme d'une cinquantaine d'années, Mme A. Deschamps, a fait une chute à l'angle des rues de Lannoy et des Longues-Haies: on la conduisit dans un estaminet voisin où on lui donna des soins. Mme Deschamps s'était démis le poignet, elle a en outre reçu quelques contusions, heureusement sans gravité, au côté.

Parmi les sociétés qui ont pris part, mardi, au cortège, pour la réception de l'*Union des Travailleurs* nous devons encore citer les deux chorales : les *Mélomanes Roubaisiens* et l'*Avenir*.

Lannoy. — Dans le discours prononcé par M. le Maire de Lannoy, dimanche, à la mairie, discours que nous avons reproduit, il s'est glissé deux erreurs. A la 2e ligne, au lieu de « intéressées, » il faut lire « réétirées; » et à la 8e ligne, au lieu de «denrées,» il faut lire «deniers.»

Hem. — *Le carrousel.* — Le dimanche 12 juillet et le lundi 13, aura lieu, sur la place de la commune, deux grands carrousels au bénéfice des pauvres. Les prix seront répartis comme suit : 1er, 150 fr.; 2e, 110 fr.; 3e, 80 fr.; 4e, 60 fr.; 5e, 50 fr.; 6e, 40 fr.; 7e, 30 fr.; 8e, 20 fr.; 9e et 10e, surprises.

Journée du lundi 13 juin : 1er prix, 80 fr.; 2e, 50 fr.; 3e, 30 fr.; 4e, 20 fr.; 5e, 15 fr.; 6e et 7e, surprises.

Sailly. — *Le recensement des chevaux* — La commission instituée en exécution de la loi du 3 juillet 1877, et du décret du 2 août 1877, sous la présidence de MM. Babinet, sous-lieutenant au 19e chasseurs à Lille, et Tellier, aide-vétérinaire à Cysoing, s'est réunie mercredi, à 7 heures du matin, pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée.

Le même jour, elle s'est réunie, à dix heures à Forest et à Flers à 2 heures.

Aujourd'hui jeudi, la même operation aura lieu à Annappes.

WATTRELOS

Arrestation d'un fraudeur. — Les préposés Goedtgheluck et Ricard, de la brigade des douanes du Touquet, étant de service, vers onze heures du soir, au lieu dit « la Pâture Mercier », à environ 500 mètres de l'étranger, ont arrêté le nommé Henri Beuscart, âgé de 18 ans, demeurant à Mouscron, qui était porteur de 90 boites d'allumettes de provenance étrangère, d'une valeur de 45 francs.

LA GUERRE AU DAHOMEY, SA CAUSE

L'horrible Béhanzin, à la face d'ébène,
Nous déclare la guerre : il veut Porto-Novo,
Il convoite Ouidah, Kotonou, Grand-Popo,
Et comme un diable noir il rage, il se démène.
Son rêve est de piller les comptoirs du Congo :
Car, comme un éléphant, il aime à la folie,
Vaissier, tes fins savons et ta parfumerie.

Paul Tathouarn, lieutenant de vaisseau,
62203d *à V. Vaissier.*

TOURCOING

L'achèvement de l'Hôtel-de-Ville. — Il sera procédé le jeudi 9 juin, à 3 heures de l'après-midi, dans une des salle de la mairie, à l'adjudication des travaux de charpente, pour la consolidation des planchers et du dôme de l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing. Montant du devis, 42.656,76.

La Saint-Christophe. — La foire communale s'ouvrira cette année le dimanche 31 juillet. Sa durée sera de neuf jours; et il ne sera accordé, dit l'affiche, aucune prolongation.

Plusieurs directeurs de spectacles forains ont depuis longtemps déjà retenu leur emplacement. De ce nombre est le cirque Diter, qui s'installera comme les années précédentes sur la Place Charles Roussel. Une attraction nouvelle : la piste se transformera en pièce d'eau, comme au cirque Oller, à Paris.

Revue des chevaux. — Nous croyons utile de porter à la connaissance des retardataires, que le délai expire le vendredi 20 mai, non au soir, mais à midi précis. L'après-midi, la Commission se rend à Mouveaux. On sait que les possesseurs de chevaux qui ne se rendent pas à la convocation qui leur a été adressée, sont passibles de pénalités très sévères.

Mercredi à 5 heures on avait visité environ 700 chevaux ; le nombre total est d'environ 1100.

Plainte en escroquerie. — Il n'est pas bien démontré que l'escroquerie existe, et le marchand qui fait l'objet de la plainte, n'est sans doute coupable que d'avoir cherché à prolonger trop longtemps une situation sans issue.

Ce marchand de chaussures, Frédéric L..., déposa son bilan le 10 mai; il faisait des affaires avec un négociant de la Croix-Rouge, qui avait fait traite sur lui à fin avril. Cette traite a été protestée. Mais ce qui serait encore plus grave, c'est que le négociant en question accuse son client de s'être approprié 108 fr. avancés par lui pour le paiement du billet. Heureusement, le marchand malheureux produit une traite antérieure de même somme à l'échéance du 15 avril: et c'est pour cette dernière que les 100 fr. ont été demandés, et non pour cette du 30.

Au reste ce qui pourrait prouver en faveur du marchand, c'est que dans le courant d'avril il a soldé six billets montant ensemble à 1,005 fr. Il proteste aussi avec la dernière énergie contre l'accusation d'avoir vendu à 2 et 3 fr. ce qui lui avait été facturé 8 et 10 fr.

Une vengeance. — Lundi dernier, M. Briet, charcutier rue des Carliers, était sorti avec sa femme, vers 10 heures 1/2 du soir. Quand il rentra une heure après, il trouva sa porte brisée en plusieurs pièces et la serrure tombée à terre.

M. Cotard a ouvert une enquête. On croit à un acte de vengeance, car on n'a absolument touché à rien dans le magasin.

A la frontière. — Depuis quelque temps, il passe presque chaque jour des expulsés à la gendarmerie, et chaque fois, un certain nombre viennent de Paris, dont le séjour leur a été interdit par mesure de sûreté publique. Dans le convoi arrivé mercredi matin, 8 sur 14 étaient encore dans ce cas : il y avait un valet de chambre, un commis-voyageur, un peintre, etc. ; deux russes, nés à Kowna et à Stachova ; et un tyrolien, sabotier de son état, né à Riva (Tyrol Autrichien).

On remarquait encore dans ce convoi, Philippe Cornélis, né à Bruxelles, âgé de 24 ans, condamné le 17 juillet 1889, à Lille, à 3 ans et 1 mois, pour outrages aux magistrats en pleine audience.

Roncq. — *Toujours les voleurs nocturnes.* — Dans la nuit du mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont encore introduits après avoir fracturé une porte, chez M. Florimond Maux, au Blanc Four et ont enlevé 8 poules, un coq et un lapin.

LILLE

Chronique universitaire. — *Election au Conseil supérieur de l'instruction publique.* — Parmi les noms de membres élus au Conseil supérieur de l'instruction publique, nous relevons celui de M. Toussaint, inspecteur primaire de la 1re circonscription de Lille.

Un drame. — Il y a un an environ, un jeune homme d'Orléans, Georges Pignot, s'engageait au 19e chasseurs à cheval à Lille. Pignot avait une nommée Eugénie Joint, qui, à la suite du départ de son amant, quitta Orléans pour venir à Paris. En apprenant cela, le jeune soldat écrivit plusieurs lettres qui restèrent sans réponse. Affolé, il déserta et, il y a un mois et demi, il arrivait rejoindre son amie.

Tant qu'il eut de l'argent, cela alla bien. Mais ses ressources épuisées, il proposa à Eugénie de mourir ensemble. Elle y consentit. Ils achetèrent du charbon et louèrent lundi soir pour s'asphyxier, une chambre rue du Vert-Bois. Mardi matin, Eugénie Joint se réveilla avec un fort mal de tête. Pignot était à terre, inanimé. Elle appela au secours. Mais il était trop tard, il était mort. Les constatations ont été faites par M. Gavrelle, commissaire de police.

Importante arrestation à Lille. — La police de sûreté a arrêté, hier matin, deux jeunes escrocs dont l'un d'eux se nomme Lucien Vanbavel, âgé de 20 ans, encaisseur à la scierie mécanique de M. Schuy Broeck, d'Anvers. Ces deux jeunes gens descendus à Lille, mardi, *avaient été remarqués par leurs allures étranges et leurs dépenses exagérées.*

Lundi dernier, Vanbavel avait été chargé par son patron de toucher une somme de 13,569 francs chez un co-associé.

La tête lui tourna et il engagea à voyager avec lui, un de ses amis Edouard Biersmans, 22 ans, garçon de café, demeurant à Berckem.

Lorsqu'on l'a arrêté, Vanbavel était encore porteur de 13,165 francs. On a trouvé sur lui des quittances pour diverses sommes, s'élevant à 8,000 francs, qu'il était chargé de percevoir.

Ces deux jeunes escrocs vont être extradés.

Bourse linière de Lille. — Les transactions en lins sont plus actives que la semaine dernière, les acheteurs commencent à se préoccuper de la sécheresse persistante et du peu d'importance des ensemencements; les prix sont plus fermes. En lins de Russie, les affaires, sans être actives, ont donné un chiffre un peu plus élevé que la semaine dernière; prix sans changement. On traite peu d'affaires en fils, acheteurs et vendeurs se tenant sur la réserve. En toiles, les transactions sont satisfaisantes pour cette époque de l'année.

Marché aux blés de Lille du 18 mai 1892. (Cours commercial.) — Après une augmentation de 1 franc, tant sur les blés que sur les farines, les cours faiblissent de nouveau et perdent une partie de l'avance gagnée.

Les blés valent de 17 à 19 francs les 80 kil.

Les farines sont offertes de 33 à 34 fr. 50 en boulangerie ; affaires difficiles.

Concerts et Spectacles

Au Cirque Européen. — Aujourd'hui jeudi aura lieu une grande représentation au bénéfice et en l'honneur de Mme Lenka, directrice.

Le programme, des mieux composés, sera entièrement nouveau. M. Ariso, le célèbre monocycle, participera pour la dernière fois à cette représentation. Il exécutera la descente d'un escalier les yeux bandés.

Parmi les différents exercices qui seront exécutés, signalons le pas de deux équestres sur deux chevaux, et Mme Lenka avec son cheval *Rigoletta*, dressé en liberté. Il y aura quatre nouveaux débuts.

La soirée se terminera par *Nos bons Villageois*, grande pantomime jouée par toute la troupe.

Concert. — Samedi 21 mai, dans la vaste salle de la *Barque d'or*, rue de la Vigne, 42, à 7 heures 1/2 précises, un grand concert vocal et instrumental sera donné par les deux plus jeunes artistes du Nord, l'un âgé de 11 ans, l'autre de 2 ans 1/2. On y interprétera : chansons, chansonnettes, romances, duos et opérettes. On terminera par les 40 chapeaux, par le célèbre artiste de 11 ans. Le piano sera tenu par Mlle Lepage, professeur. Prix d'entrée : 0,15 centimes.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 18 mai.* — Un vol de divers objets commis dans la loge d'une artiste au cirque Lenka, sur la foire de Roubaix, avait, ainsi que nous l'avons déjà relaté, abouti à la comparution de Jacques W... qui avait été trouvé porteur de diverses choses dérobées. L'examen médico-légal auquel avait été soumis W..., donne lieu à un rapport du médecin de la maison d'arrêt qui conclut à l'irresponsabilité du prévenu.

W... est dès lors acquitté et remis en liberté.

Procès de presse. — M. Wagemans, ancien rédacteur au *Réveil du Nord*, avait été, dans un numéro de ce journal, daté du 10 avril, l'objet d'un article où on alléguait contre lui certains faits qu'il considéra comme diffamatoires. M. Wagemans intenta au gérant du journal, M. Jouvenet, une action en diffamation. Me Boyer-Chamard soutient la demande. M. Jouvenet ne se présente pas, il est condamné par défaut à cinquante francs d'amende et cinquante francs de dommages-intérêts.

Le drame de la maison d'arrêt de Montpellier devant les assises. — Montpellier 18 mai. — A l'audience de ce matin, on entend une série de détenus qui viennent raconter les aveux que leur ont faits les accusés au sujet de la mort du gardien Lambert et du détenu Hortet. Il résulterait de ces aveux que Hortet aurait été tué par Martini et Dexemple; mais ceux-ci protestent énergiquement contre les récits de leurs anciens codétenus et affirment qu'ils ne leur ont jamais rien dit.

Un ancien détenu est venu raconter que le gardien Lambert avait des familiarités avec certains prisonniers, parmi lesquels se trouvait Manyères. Lambert ayant un jour échangé contre de la monnaie un billet de 100 fr. que possédait Manyères, avait retenu 17 fr. pour sa commission. A la suite de cette opération, Lambert, Manyères et le détenu qui raconte ce fait prirent de l'absinthe dans la cellule de ce dernier.

Montpellier, 18 mai. — *L'audition des témoins terminée*, le Procureur Général se lève et prononce un énergique réquisitoire qu'il termine en réclamant la peine de mort pour Martini et Dexemple et les travaux forcés pour Baze et Manyères.

Montpellier, 18 mai. — La fin de l'audience a été occupée par la plaidoirie de la partie civile.

L'audience a été ensuite levée et renvoyée à ce soir à 8 heures.

Montpellier, 19 mai. — Les débats de l'affaire de la maison d'arrêt se sont terminés ce matin un peu avant quatre heures.

A minuit, les débats sont clos. Trente-cinq questions sont posées au jury.

A une heure 3/4, l'audience est reprise. Le chef des jurés donne les résultats de la délibération :

A la majorité, le jury accorde des circonstances atténuantes à Baze et à Manières.

Le verdict est impitoyable pour Martini et Dexemple.

Les avocats de Martini et Dexemple déposent des conclusions tendant à donner acte aux défenseurs, notamment que l'avocat-général a pris la parole avant la partie civile.

La Cour rentre en séance à trois heures vingt et s'empresse de ressortir; la foule peu respectueuse murmure.

La Cour revient à trois heures 30, et sur les conclusions ci-dessus, donne acte à la défense.

A la suite du verdict rendu par le jury, Martini et Dexemple sont condamnés à mort; et Baze et Manières aux travaux forcés à perpétuité.

Les accusés conservent leur physionomie froide, Manières seul sourit.

PETITE CORRESPONDANCE

C. J. D. — 1° Non, il n'existe aucune loi pour votre cas, si vous êtes en sursis. 2° A M. le général, commandant la subdivision de Lille, et par l'intermédiaire de la gendarmerie. 3° Sur papier libre. 4° Non. La réponse vous parviendra par la même voie.

NOUVELLES MILITAIRES

Artillerie de reserve. — M. Georges Chartier, ancien sous-officier au 27e régiment d'artillerie, est nommé sous-lieutenant de réserve et affecté au 29e régiment de l'arme.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 18 mai 1892

Présidence de M. le conseiller Tellier. — Ministère public Me Lanio, substitut

1re Affaire

VOLS A ROUBAIX

L'audience est ouverte à onze heures. Assistance très peu nombreuse presque exclusivement composée des témoins des trois affaires inscrites au rôle. Il est procédé au tirage au sort des jurés, accompagné des récusations d'usage. Le chef du jury est M. Pauwels.

M. le président procède à l'audition des témoins. Le premier témoin entendu est M. Chauveau, commissaire de police du quatrième arrondissement à Roubaix ; il raconte l'enquête à laquelle il s'est livré à la suite des vol commis chez M. Degroote, comment il a acquis la conviction que les coupables étaient De Sutter et Wiedemain, les perquisitions qu'il a opérées chez la mère et chez la belle-mère de Sutter : cette dernière avait reçu de sa fille une partie des objets volés : elle commença par donner de vagues explications, puis elle finit par dire : « Après tout, je ne veux pas faire de la prison pour mon gendre : tout cela a été apporté ici par ma fille. »

De Sutter et Wiedemain, interpellés par M. le Président, déclinent toute participation dans cette affaire. A cette dénégation, M. le Président oppose les charges qui pèsent sur eux ; puis il expose au jury que les voleurs qui ont opéré chez Degroote, appartiennent à la catégorie la plus dangereuse, à ceux qui procèdent à l'aide de fausse-clefs: ils ont en effet emporté toutes les clefs qu'ils ont trouvées à leur portée — afin d'augmenter leur collection sans le moindre doute.

Mme Degroote, interrogée, évalue à 500 fr. le vol dont elle a été victime personnellement : en y comprenant les objets soustraits aux locataires, le chiffre s'élève à 600 fr. Les pièces à conviction, étalées devant Mme Degroote, sont parfaitement reconnues par cette dernière. M. Goethaels reconnait également son porte-monnaie — mais De Sutter prétend l'avoir acheté à un marchand de la Grand'Place.

Le témoin Colmar a vu De Sutter et son compagnon — dont le signalement répond à celui de Wiedemain — entrer puis sortir, munis de paquets, de chez M. Degroote; s'il n'avait pas cru qu'il s'agissait de logeurs, il les aurait enfermés dans la maison et serait allé chercher la police. La déposition du témoin Cnudde est encore plus précise et plus formelle; il connait parfaitement les accusés, et il leur a parlé alors qu'ils emportaient leurs paquets : ils lui ont expliqué qu'ils « déménageaient ». L'un fumait une pipe, la pipe volée; de la poche de l'autre sortait une brosse, la brosse volée. Chez le commissaire de police, lors de la confrontation, De Sutter fit des signes au témoin, afin que celui-ci ne parlât pas.

L'agent de sûreté Berte dépose qu'à la sortie du bureau du commissaire de police, De Sutter a dit que, lorsqu'il serait relâché, le témoin Cnudde aurait « la tête en bas des épaules. » De Sutter affirme n'avoir pas tenu ce propos, et que l'agent a mal compris.

Les autres dépositions ne présentent pas grand intérêt.

Le ministère public dit que les débats ont été trop lumineux pour qu'il faille retenir longtemps encore l'attention des jurés sur cette affaire : il rappelle brièvement les faits de la cause, appuie sur l'audace et l'habileté des deux malfaiteurs, et constate que leur rouerie a été déjouée par des circonstances fortuites — comme la rencontre de Colman et de Cnudde.

Il rend hommage, en passant, à l'habileté avec laquelle M. Chauveau, commissaire de police, a dirigé l'enquête, et a donné à l'instruction de nouvelles preuves de la culpabilité des accusés.

A ces preuves, les accusés opposent une dénégation pure et simple : tous les témoins mentent! En présence de cette attitude, l'organe du ministère public affirme que le jury est en présence de malfaiteurs de profession, un danger permanent pour la sécurité de grandes villes comme Roubaix — et il est certain que MM. les jurés feront leur devoir.

Me Trinquet, avocat de De Sutter, estime que s'il y a doute dans l'esprit des jurés, l'acquittement s'impose. S'il n'y a pas doute, il essaiera cependant d'arriver au même résultat. Il s'efforce de réhabiliter son client, lit les bons certificats qui lui ont été donnés par ses patrons et insiste sur la virginité de son casier judiciaire : ce n'est donc pas un malfaiteur dangereux. Or, depuis sept mois, il est en prison. Ce supplice semble suffisant déjà, au conseil de De Sutter, pour la faute qu'il a pu commettre.

Me Wable, pour Wiedemain, se rallie aux arguments présenté par son confrère. Personnellement, Wiedemain n'a pas profité du vol : il a seulement conservé la montre. D'autre part, en présence du peu de gravité du vol, le conseil de l'accusé croit qu'il y a lieu à circonstances atténuantes, au rejet des circonstances aggravantes qui entrainent la réclusion.

Les accusés déclarent n'avoir rien à ajouter aux plaidoiries de leurs avocats. A midi moins cinq, le jury entre en délibération; il rentre en séance à une heure quinze.

Le verdict

Le chef du jury déclare qu'il y a des circonstances atténuantes pour les deux accusés.

Une trentaine de questions ont été posées aux jurés ; à une vingtaine il a été répondu *oui* à la majorité; à une dizaine d'autres, *non*.

Me Trinquet réclame le bénéfice de la loi Béranger pour son client.

La Cour, après délibération, condamne :

1° De Sutter Jean-Constant à cinq années de réclusion.

2° Wiedemain Charles-Louis à six années de réclusion.

Une interdiction de séjour, pour une durée de dix années, leur est en outre infligée.

2e affaire

LE MEURTRE DE FLERS

Le chef du jury est M. Delespaul

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation :

ACTE D'ACCUSATION

Selhorst, Louis, 53 ans, né à Somerghem (Belgique) le 13 février 1839, terrassier à Flers, arrondissement de Lille, accusé de coups volontaires, ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Le dimanche 20 décembre 1891, à onze heures et demie du soir, Vantieghem, cabaretier à Flers, fit sortir de son estaminet les époux Christiaens et Selhorst, qui y causaient du désordre. Selhorst ainsi expulsé se posta près de la porte, tenant son couteau ouvert, et dit : « Le premier qui sortira y passera ».

Pendant ce temps, Christiaens se vengeait en brisant un carreau d'une fenêtre.

Attiré par le bruit, Vantieghem ouvrit sa porte ; mais à peine en avait-il franchi le seuil qu'il reçut de Selhorst trois coups de couteau dont l'un mortel lui ouvrit le ventre.

A ses cris, les consommateurs accoururent. L'un d'eux Claeys, reçut aussitôt de Selhorst un coup de pied qui lui fractura une côte et un coup de couteau dans le dos : blessures qui entraînèrent une incapacité de travail de plus de vingt jours. Les autres contraignirent Selhorst à s'éloigner. Celui-ci ayant rejoint les époux Christiaens leur raconta qu'il venait de recevoir des coups, mais que de son côté il avait donné sept à huit coups de couteau.

Le lendemain, il tenait le même langage à un autre témoin.

Mis en état d'arrestation il n'en déclara pas moins qu'il n'avait porté aucun coup et qu'il n'avait pas même de couteau en sa possession le 20 décembre. Il a été établi, au contraire, qu'il avait alors entre les mains le couteau à manche blanc de son logeur.

Conseil : Me Leclercq.

Les époux Christiaens, ne se présentant pas à l'appel des témoins, sont condamnés à une amende de 100 francs chacun.

M. le docteur Castiaux, qui a fait l'autopsie de Vantieghem, détaille l'examen auquel il s'est livré, et les détails particuliers des coups reçus par la victime : un seul était mortel, le coup au ventre : il donne aussi des détails sur les blessures de Claeys. Selhorst, de son côté, avait aussi reçu des coups, dont l'un particulièrement grave.

FEUILLETON DU 20 MAI 1892. — N° 2

GEORGES, GEORGETTE & GEORGINA

Par Pierre NOËL

— Elle n'aura pas froid? murmura-t-il doucement.

— Il ne faut pas qu'elle ait trop chaud non plus, les petites mains sont fraîches, c'est bien ainsi, elle va dormir, affirma Georgette.

Et posant ses lèvres sur les paupières closes, elle écouta le souffle paisible et régulier de l'enfant ; puis, tendant la main à son mari, lui dit avec grâce :

— C'est un charmant trait-d'union.

— Il n'en est pas besoin, ma Georgette. Mais nous l'aimerons ensemble.

Le *rapide* leur semblait lent, empressés qu'ils étaient de voir la chère petite installée chez eux, prendre possession du bien-être, de l'intimité, de l'affection, de tout ce qui leur appartenait en ce monde. Pendant le trajet, tous deux baisaient les mains, le visage de la pauvre enfant qui devenait toute rose et preque souriante sous leurs baisers encore mouillés de larmes.

Deux grands cabinets très éclairés donnaient dans la chambre de Madame ; à l'angle de l'un, on dressa un joli petit lit fermé de rideaux et de portières.

Georges était ainsi près de sa marraine qui bientôt manifesta avec enthousiasme son admiration pour les habitudes d'ordre et de travail de la petite fille. Georgina donnait quelques explications simples et tristes :

— Mère était toujours malade ; je la servais, et pour qu'elle ne se fatiguât pas, je mettais de l'ordre dans mes affaires.

Georges prenant la chère petite sur ses genoux, l'interrogeait tendrement.

— Que faisais-tu avec ta bonne mère, que faisiez-vous toutes les deux ? Le matin, le jour, le soir, dis-le moi, ma chérie.

— Le matin, mère s'habillait bien lentement. Dans les derniers temps, je l'aidais, car elle était faible et très pâle ; je laçais ses brodequins, j'attachais son chapeau et son voile. Oh ! si ma tante veux, disait Georgina, en renversant avec une grâce enfantine sa jolie tête sur le bras de son oncle. — Si ma tante veut, je l'aiderais à s'habiller.

— Mignonne, mignonne, c'est bien assez que tu t'habilles seule, affirmait Georgette, en la couvrant de baisers, je veux même désormais arranger ta chevelure.

— Et après, reprit l'oncle.

— Après, nous allions à la messe, puis à la tombe de mon père et nous revenions par le faubourg où il y avait beaucoup de pauvres que maman visitait.

— Et toi, Georgina, qui faisais-tu chez les pauvres?

La petite fille baissa la tete et rougit un peu.

— Ah! dis-le moi comme à ton père, Georgina.

Passant délicatement ses petites mais sur les joues, la barbe fine et parfumée de son oncle, Georgina y cachant son visage répondait avec hésitation :

— Je leur portais ce que je pouvais réserver de mes desserts ou de mon goûter. Quand des amies de maman me donnaient des poupées, des fruits ou bien des fleurs, je les partageais aux enfants, et jouais avec les petits. Ils étaient très drôles et très gentils.

— Et cela t'amusait, demanda Georgette?

— Oh ! beaucoup. Je faisais dans les poupées, je voyais maman sourire et causer.

— Après ma Ninette.

— Nous déjeunions. Puis ma mère me faisait lire, écrire mais je ne sais presque pas; j'ourlais pour les pauvres, du gros linge un peu usé.

— Tu sais coudre?

— Oh ! non; je sais ourler.

— Eh bien ! ourler c'est coudre. As-tu un petit nécessaire ?

L'enfant réfléchit un instant et se tut.

— Une jolie boite où se trouvent des ciseaux, un étui, un dé? reprit la marraine.

— Je sais; j'en ai vu à une demoiselle.

— Eh bien ! je t'en achèterai un, ma Georgina.

— Quand je saurai coudre, ce sera ma récompense.

— Non, non, sans récompense. Cela t'encouragera. Mais je ne veux pas que tu te fatigues. Tu es pâle, il faudra te promener en voiture et pas du tout travailler. Tu n'as que six ans, mignonne.

Bientôt sept ans.

— Tu sais lire ?

— Je ne lis pas l'écriture ; mère a cependant écrit quelque chose pour moi ; je l'ai dans ma petite boîte. C'est un cahier blanc. Elle écrivait cela, m'a-t-elle dit bien souvent quand j'étais endormie dans mon berceau, Oh ! je voudrais pouvoir le lire à présent et... revoir maman.

Le cœur de l'enfant se gonfla ; elle éclata en sanglots qu'il fut impossible de calmer. La bonne nature vint au secours de ceux qui cherchaient à la consoler ; c'était le soir, Georgina s'endormit. Sa marraine la coucha et revenant près de Georges, s'efforça de le convaincre qu'il ne fallait plus parler de la mère de Georgina,

Pauvre Georges ! il avait cependant grand besoin de s'épancher ; mais autant par faiblesse que par habitude, il admit les quelques distractions que son deuil lui permettait.

La douleur, par un retour mélancolique vers le passé doit nous préparer aux souffrances de l'avenir. Toute âme qui n'a pas réfléchi à ce moyen sacré et divin qu'on nomme l'épreuve, ne sait pas en déduire l'excellence et le bienfait. Ne luttons pas contre elle comme on lutte contre une ennemie, mais recevons-la avec respect. Ecoutons, dans le recueillement du cœur, ses conseils. Considérons les choses de ce monde à travers ce voile de larmes qui leur ôte l'éclat faux et trompeur de ce qui passe. Que la perte de ce que nous avons aimé, loin de nous irriter, nous attache d'autant plus à ce qui nous reste sur la terre, mais aussi à ce qui demeure éternellement en Dieu.

Georgette, intelligente et instruite, ne possédait pas la science des épreuves. Elle avait du cœur, de l'esprit, beaucoup de goût ; mais comme la plupart des femmes que l'on dit bien élevées, dépensait son intelligence, son temps, son argent en futilités. Elle jouissait d'une bonne santé, avec un heureux caractère, une égalité d'humeur jusqu'alors irréprochable, une générosité mal dirigée, mais très étendue, une franchise naturelle... C'était une femme charmante, une charmante femme... Voilà tout. Au milieu de sa vie heureuse, enchantée, ses plus nobles facultés ne s'étaient pas développées. Elle se sentait aimée, et n'aimait un peu les autres que parce que les autres l'aimaient.

Ce courage d'un cœur chrétien, cette énergie, cette incessante recherche du devoir, du dévouement jusqu'au sacrifice demeuraient au fond de son âme annihilés par le goût du plaisir et l'amour de soi-même, elle ne pensa donc pas à modifier ses sentiments sous la possession de la douleur. Elle voulut plutôt s'en distraire, l'écarter et, comme elle aimait Georges, elle désirait de bonne foi le consoler, mais par des moyens futiles et impuissants.

Georges demeurait triste et rêveur, son âme élevée, son cœur viril et délicat aspiraient, dans une attente instinctive à la sagesse, à l'intimité sereine. Les chercher seul, les goûter sans l'âme et le cœur qui vous sont unis, cela ne peut suffire.

Le vague sentiment de cette atteinte s'emparait parfois de Georgette ; mais elle se trompa sur la cause de l'objet Elle vit la tristesse de Georges se prolonger et chercha le moyen de l'en distraire. Se souvenant combien l'esprit, la bonne grâce de l'aimable Georges s'épanouissaient dans les réunions, les diners d'amis, Georgette se méprit et, prenant le prétexte pour la cause, elle ne crut pas déroger en appliquant son intelligence aux soins culinaires. Gourmandant ses vieux domestiques avec une agitation déplacée, échangeant les préoccupations de la toilette contre les préoccupations des repas, elle surveilla la confection de certains mets.

Cela pouvait être à sa place si Georgette n'eût joui d'une fortune moins considérable, et du service parfait de moins nombreux domestiques, et surtout si Georges, négligeant les facultés délicates de son aimable nature, eût été disposé à goûter les satisfactions matérielles, mais encore eût-il fallu que Georgette exerçât cette surveillance avec une dignité tranquille. Georges ne voyant dans les diners, que le plaisir de réunir plus intimement un certain nombre d'esprits distingués et sympathiques, demeura absolument indifférent aux combinaisons gastronomiques de Madame Cependant elle persista.

La jeune femme, ayant une bonne santé, l'habitude du mouvement que nécessitent les obligations mondaines, se trouvait bien de cette agitation et finit par prendre goût à ces occupations qui surexcitaient parfois son activité naturelle jusqu'à l'impatience.

La surveillance d'une maitresse de maison ne consiste pas à blamer toujours, mais à féliciter, à remercier chaque fois que l'occasion s'en présente, afin d'établir ainsi, entre maitre et serviteur, des relations cordiales et bienveillantes. Les préoccupations culinaires devinrent chez Georgette une vraie passion qui eût, comme toutes les passions, ses exigences et ses aveuglements. Les impatiences dégénérèrent bientôt en mouvement d'humeur, en insistances minutieuses qui modifièrent d'une façon désagréable le caractère et la conversation de la maitresse du logis.

Les déjeuners se passaient en tendres invitations à goûter de tels ou tels mets savamment combinés; invitations de plus en plus pressantes et déplacées. Georges demeura complètement indifférent à toutes les ressources d'un art qui n'est pas absolument noble. Georgette, mécontente du peu de succès de ses laborieuses tentatives, fit bientôt passer, de l'office à la salle à manger, l'expression de ses sourdes impatiences. Georges, absorbé dans sa peine, n'en comprenait pas bien la cause... Mais un matin, il vit entrer dans son cabinet le vieux maître-d'hôtel qui, après avoir fait ses premières armes dans la famille de Georges, dirigeait avec succès les travaux culinaires chez son jeune maître.

— C'est toi, Mathurin, dit Georges sans détacher son regard du Rébus enluminé qu'il coloriait pour Georgina ; comment vas-tu, mon bonhomme ?

— Monsieur est bien aimable, dit le vieux serviteur debout et découvert.

Le silence de Georges et son imperturbable attention l'intimidaient ; puis s'enhardissant :

— Je dérange Monsieur de ses occupations ?

— Mais oui, dit Georges avec gravité, tout en murmurant : *Il est là peint*, et, continuant de colorier un petit lapin assis sur l'extrémité de son train de derrière et caressant sa moustache de ses deux pattes de devant, *une haie* constellée de baies rouges, *une île* ombragée de saules et de peupliers précédaient le gentil animal.

(*A suivre*) PIERRE NOEL.